

Le bien-être animal

**Mercredi 29 novembre 2023 – Salle TROCADERO – 8 rue de la Croix Jarry - Biopark
75013 PARIS**

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Comprendre ce qu'est le bien-être animal- Évaluer le bien-être animal en animalerie- Identifier les facteurs qui peuvent compromettre le bien-être de l'animal et apprendre à les maîtriser
Public	Techniciens animaliers, Chercheurs, Vétérinaires Membres du Comité d'Éthique Membres de la Structure chargée du Bien-être Animal
Durée	7h
Programme	<p>Introduction</p> <p>Objectifs de cette formation Rappel des enjeux de la Directive 2010/63/EU Attentes sociétales</p> <p>Module général</p> <p>Définition du bien-être animal Contraintes imposées à un animal Évaluation du bien-être animal en animalerie Évaluation du comportement d'un animal et décodage des émotions Évaluation de l'impact des facteurs environnementaux Amélioration du bien-être animal Maîtriser les facteurs internes et environnementaux Enrichissements et autres méthodes.</p> <p>Les études de cas</p> <p>Analyse de films et de photos Restitutions et corrigés</p> <p>Perspectives</p> <p>Les futurs outils d'évaluation du bien-être animal Contrôle des connaissances : Quizz</p>

Méthodes pédagogiques	<p>La formation repose sur une riche iconographie (films et photos) que les participants sont amenés à commenter dans une dynamique interactive.</p> <p>Cas pratiques, exercices d'évaluation des compétences et QCM. La formation sera sanctionnée par une attestation de formation.</p>
Informations pratiques	<p>Inscription via Sirène : inscription</p> <p>Date limite d'inscription : mercredi 11 octobre 2023 Nombre de places limité à 20 personnes Attestation de formation fournie pour valorisation dans le cadre de la formation continue en expérimentation animale.</p>
Intervenant	<p>Dr. D. Autier-Dérian – vétérinaire comportementaliste et éthologue, Spécialiste du bien-être animal</p>
Contact	<p>Christina LADJYN-ABAUZIT – Chargée de formation INSERM DR Paris CE Tél. 01 48 07 34 38 Mail : formation.dr-paris6@inserm.fr</p>